

Liste de contrôle - Visa de transit aéroportuaire

Veuillez soumettre les documents dans l'ordre exact indiqué ci-dessous, sans les agrafer.	
Formulaire de demande :	
➤ Complété et signé par le/la requérant/e	
➤ Le formulaire de demande de visa est gratuit et peut être téléchargé sur le site web :	
https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/themen/einreise/visumantragsformular.html	
Information importante pour les mineurs (moins de 18 ans)	
Les deux parents doivent signer le formulaire de demande de visa et les documents supplémentair	es
suivants sont nécessaires :	
a) L'acte de naissance légalisé de l'enfant mineur (indiquant le nom des deux parents). Si le	
document n'est pas en allemand, anglais, français ou italien, une traduction par un	
traducteur officiel dans l'une de ces langues est nécessaire.	
b) Copies des passeports des deux parents.	
c) <u>Lettre de consentement</u> des parents, certifiée par une autorité canadienne si l'enfant voyage	ie
seul ou avec un seul parent.	,-
d) Les documents judiciaires pertinents, si un seul parent exerce l'autorité parentale.	
e) Certificat de décès, si l'un des parents est décédé.	
,	
Passeport valide :	
Votre passeport original valide au moins trois mois au-delà du séjour prévu et délivré au cours	5
des dix dernières années. Le passeport doit comporter au moins deux pages de visa vierges.	
Une photocopie de votre passeport (photo, données et pages de signatures uniquement) :	
Le cas échéant, une copie de vos précédents visas de transit aéroportuaire et/ou visas	
Schengen, y compris les cachets d'entrée/de sortie correspondants.	
g, ,	
Une photo format passeport :	
Une photo couleur de format passeport européen non attachée au dossier, selon les exigence	es.
Preuve de résidence :	
> Une photocopie de votre preuve de résidence canadienne expirée (carte RP, permis de trava	ı
ou d'études).	
Réservation de vol :	
> Une copie de votre réservation de vol confirmée. Le numéro de réservation de la compagnie	
aérienne doit être visible.	
Destination finale :	
▶ Un visa ou un permis de séjour valide pour votre destination finale si vous ne retournez pas	
dans votre pays d'origine.	

10/12/2025/VAN